

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 9 (1895)

**Artikel:** Un modèle de lambrequins  
**Autor:** J.G.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-744851>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

gneuriaux, jusqu'au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, époque de leur passage en France.

Citons entr'autres parmi les actes du XIV<sup>e</sup> siècle que nous fournit le recueil des *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* une charte du 23 Mars 1342 (Matile, *Mon.* p. 497-502, titre CCCXLIII) dans laquelle Guillaume co-seigneur d'Estavayer vend à Louis, comte et seigneur de Neuchâtel, divers hommes et droits qu'il reprend de lui en fief. Dans l'énumération des vassaux sont compris à propos de la seigneurie de Delley, les enfants et les héritiers de feu *Hermann d'Agnens*, chevalier : « *Apud Deler in que territoriis et finagiis dictorum locorum liberi et heredes quondam domini Heremanni de Agnens militis.* »

Dans un acte du 2 avril 1343 (Matile, *Mon.* p. 545, titre CCCCLXX), où Louis, comte et seigneur de Neuchâtel promet de relever de tout dommage Gérard de Disy, chevalier, qui l'avait cautionné auprès de Guillaume, co-seigneur d'Estavayer, pour le prix de vingt livres assignées en Vuilly, sont encore mentionnés les enfants de feu seigneur *Hermann de Agnens*, chevaliers, pour le fief de *Deler* qu'ils tiennent et doivent tenir de Guillaume d'Estavayer : « *Item de feudo quod ab ipso Guillelmo tenent et tenere debent liberi quondam domini Heremanni de Agnens, milites sito in villa, territorio et finagio de Deler et de homagio quod pro dicto feudo debetur.* » Remarquons qu'ici les enfants d'Hermann d'Agnens sont qualifiés *militis*.

Nous ne suivrons pas la famille d'Asnens dans ses évolutions successives depuis ces temps féodaux si lointains (voir *Archives de la noblesse de France*, tome VIII. *Généalogie de Delley d'Asnens*, par Lainé, 1843. *Nobiliaire militaire suisse*, t. I, p. 309 et suiv., in-8<sup>e</sup>, Bâle 1787. *Généalogie de la maison d'Agnens de Delley et des branches de Blanmesnil, d'Aschères et d'Avaise*, par M. l'abbé Girard, de Fribourg), cette étude sortant du cadre modeste que nous lui avons assigné, et ces notes n'ayant d'autre but que d'ajouter un nom de plus à la liste des vaillants et pieux croisés du pays romain, aux Ebald et Guillaume de Grandson, aux Henri de Granges, Guillaume de Willens, Ulrich de Neuchâtel, Albert d'Espindes et à tant d'autres qui dorment depuis des siècles leur glorieux sommeil.

O lion d'or armé et lampassé de gueules, sur fond d'azur, au milieu des splendeurs du palais de Versailles, dans cette salle consacrée aux plus pures gloires de la chevalerie, évoquez l'antique foi et bravoure de la petite terre romande ; o lion d'or sur fond d'azur, emblème d'un pauvre et pieux chevalier mort en Terre-Sainte, rappelez à nos oubliées mémoires l'idéal et la foi des temps passés.

Emmanuel JUNOD.

## Un modèle de lambrequins.

(Avec Planche.)

Nos lecteurs qui s'occupent spécialement de la pratique du blason, c'est-à-dire ceux qui, non contents d'en étudier la science, s'adonnent au dessin ou à la peinture et aiment par conséquent à rencontrer de bons modèles, nous sauront gré de la planche que nous leur donnons aujourd'hui et qui les intéressera à plus d'un point de vue.



UN MODÈLE DE LAMBREQUINS



Il s'agit d'un *ex-libris* paraissant dater du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, peut-être même de la fin du XVI<sup>e</sup>, et qui étant anonyme a tout l'attrait de l'inconnu. Malgré nos recherches nous n'avons pu découvrir quelles sont les armoiries qui en forment le motif. Elles représentent un cerf rampant accompagné de trois étoiles qu'à première vue on pourrait croire d'azur; mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque les hachures héraldiques n'étaient pas encore en usage, de sorte que les lignes horizontales qui ornent les étoiles sont simplement des ombres destinées à indiquer une couleur quelconque différente de l'écu. Cette pièce est très probablement de provenance allemande, elle pourrait cependant être suisse. Voilà donc un champ ouvert aux investigations des chercheurs et nous serions reconnaissants à qui pourrait nous renseigner au sujet de ces armoiries.

Cependant c'est essentiellement à un autre point que nous reproduisons cet *ex-libris*. Il se distingue surtout par ses merveilleux lambrequins, un peu touffus il est vrai, mais dessinés et gravés avec une vigueur audacieuse et une exubérance juvénile, jointes à une grâce pleine de fantaisie et une plasticité peu commune qui témoignent d'un artiste d'un très réel mérite. Sa fougue se fait sentir jusque dans le cimier qu'il s'est laissé entraîner à faire d'un bon centimètre et demi trop haut. C'est là, du moins pour le style de l'époque, un manque de proportions qui est cependant moins à blâmer que le défaut contraire. On admet généralement que le centre entre l'extrémité supérieure du cimier et la pointe de l'écusson doit se trouver au milieu du cou du casque. Le cerf pourrait aussi avoir un peu plus de corps.

En dépit de ces critiques nous n'hésitons pas à recommander cette planche comme un modèle du genre en fait d'ornementation héraldique. Nous regrettons seulement que dans sa modestie l'artiste n'ait pas cru devoir signer une si belle œuvre. J. G<sup>t</sup>.

## Wappensculpturen aus der Umgebung Basels,

(Mit Beilage.)

Auf Streifzügen in der Umgebung Basels habe ich heraldische Denkmale aufgezeichnet wovon beiliegende Tafel folgendes enthält:

I. Ein circa 1 Meter hoher, beinahe 1½ Meter breiter und circa 30 cm. dicker Markstein (der einzige den ich bisher in der ganzen Umgebung Basels fand), nur gespalten und roh, oben abgeschliffen mit einem Loch. Dieser Stein zeigt auf der breiten Seite gegen die Landstrasse Basel-Riehen ein Kreuz auf einem Dreieck, welche Figur nur in Umrisslinien in den Stein eingegraben ist. Der eiserne Zapfen, welcher unten angebracht ist, wurde erst in neuester Zeit eingelassen und dient zur Fixierung der Höhe des betreffenden Punktes. Ich vermute nun, dass dieser Stein noch ein Kreuz trug und als Marke der sogenannten Freiheit, innerhalb welcher sich Leute vor ihren Verfolgern flüchten konnten, ist, und in Wurstysen's Chronik unter der Bezeichnung « innerhalb den Kreuzen » genannt wird.

II. Aus dem Dorfe Riehen (noch zu Basel-Stadt gehörend) 3 Wappensculpturen vom ehemaligen Landvogteihaus an der Eckstrebe: